

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le vendredi 5 juillet, à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christian LAMBLIN, Maire, faute d'avoir eu le quorum lors de la réunion du 28 juin 2019..

Date de la convocation du Conseil Municipal : 29 juin 2019.

Etaient présents : Christian LAMBLIN, François ROUET, Danielle DAISER, Ghislain JONNART, Jacques BEAUMONT, Patrick HAGARD

Pouvoirs : Angelica BOVELLO pour François ROUET
Henri de COSSE BRISSAC pour Christian LAMBLIN

Absents : Shirley CARRAUD, Herveline PIKE, Paula BROUMAULT, Béatrice BOSCOQ, Saliha GUETIENNE, Philippe WACH, Frédéric AUGUSTIN

Secrétaire de séance : Patrick HAGARD

Le conseil municipal,

Souhaite obtenir l'aide la plus importante par le Département sur 2020 pour améliorer le parking Place Sylvie.

Le conseil municipal,

Sollicite le Département afin d'obtenir une subvention pour réhabiliter l'impasse de la ramée à Montaby pour 2020.

Le conseil municipal,

Vu l'état de dégradation de l'impasse du Verger demande au Département de participer aux travaux de réfection prévu sur 2020.

Le conseil municipal,

Après discussion n'est pas opposé à louer la chasse du parc au prix pratiqué ailleurs à l'hectare.

Monsieur le Maire est chargé de se renseigner auprès de la fédération Départementale à ce sujet.

Monsieur le Maire,

Informe l'assemblée qui approuve à l'unanimité du montant de l'avantage en nature alloué pour le logement du 18 rue Corot calculé selon le barème de l'URSSAF au 1^{er} janvier 2019 soit 52.60 € par pièce.

Monsieur le Maire,

Fait le point sur les travaux effectués dernièrement et sur ceux en cours, à savoir :

- Travaux effectués : nettoyage du réseau des eaux pluviales et marquage de voirie sauf les stops et passage piétons de la rue Gérard de Nerval, celle-ci devant être en partie restaurée cet été
- Travaux en cours : aménagement de la cantine scolaire et extension de la mairie

Le conseil municipal,

Après en avoir débattu fixe à 6 € par enfant les tarifs de la cantine pour la rentrée de septembre. A noter qu'il pourra être appliquée à ce tarif le quotient familial pour les ayants droit.

Monsieur le Maire,

Rappelle les dates retenues pour la brocante de septembre et pour la soirée ainsi que les tarifs de la soirée qui restent identiques à 2018.

Le conseil municipal,

Décide pour sa part de ne pas augmenter les indemnités de logements des instituteurs par rapport à 2018.

Monsieur le Maire,

Reparle des projets de constructions envisagés rue Gérard de Nerval et prévoit à ce sujet que l'investisseur devra représenter un nouveau permis afin d'avoir l'aval de la Commune, les deux précédents étant jugés trop important en entrée de village.

Le conseil municipal,

Attend la confirmation par les co- lotis de l'impasse de la Ramée de la prise en charge des frais de l'enquête publique qui sera déléguée pour la rétrocession de cette voirie à la Commune.

Le conseil municipal,

Qui a pris note de la Convention de mutualisation d'un cinémomètre entre les communes de Mortefontaine, Plailly, La Chapelle en Serval, Orry la ville, Coye, Pontarmé, Thiers-sur-Thève et la gendarmerie, donne son accord à l'unanimité de ses membres présents pour signer cette convention.

Le conseil municipal,

Donne son accord pour que la Commune signe le contrat Cloud Microsoft avec l'ADICO. Monsieur le Maire est chargé de faire le nécessaire dans ce sens.

Le conseil municipal,

N'est pas opposé à la signature d'une convention pour la mutualisation des assurances étudiées à la demande de la CCAC.

Le conseil municipal,

Accepte la proposition qui consiste à reconduire suivant les conditions en vigueur la représentation des communes au sein de la CCAC pour après les municipales de 2020 soit pour Mortefontaine 1 siège et 1 suppléant.

Le conseil municipal,

La question du maintien de la Commune au sein du PNR en fonction de la nouvelle charte conduit à examiner les avantages et inconvénients pour Mortefontaine d'adhérer pour les 15 ans à venir au PNR.

Compte tenu du fait qu'à aujourd'hui le PNR a eu plus de répercussions négatives pour la Commune que d'avantages (annulation du PLU par exemple) il ressort que la majorité des conseillers présents n'est pas favorable pour reconduire l'expérience.

Pour extrait certifié conforme le 5 juillet 2019

Le Maire,

Christian LAMBLIN